



25, rue Pasteur  
35530 Servon sur Vilaine  
02.99.00.16.00  
[secretariat@caravanemjc.com](mailto:secretariat@caravanemjc.com)  
[www.caravanemjc.com](http://www.caravanemjc.com)

Aux adhérent.e.s de la MJC

Servon sur Vilaine, le 9 juin 2020

## **Clôture des ateliers pour la saison 2019-2020**

Madame, Monsieur, chers adhérent.e.s,

Nous espérons que la période de confinement n'a pas été trop difficile à vivre pour vous et vos proches. Vous avez certainement envie de reprendre prochainement vos activités, et notamment les ateliers à la Caravane MJC.

L'équipe des salarié.e.s de la MJC aimerait également pouvoir retrouver le lien avec vous au travers des ateliers et animations qui sont l'essence même de notre mission.

Pour autant, nous devons nous rendre à l'évidence : le retour à la normale sera lent. Même si à ce jour, les établissements recevant du public, dont nous faisons partie, ont l'autorisation de rouvrir, les conditions d'accueil restent trop compliquées : distance, masque, nettoyage équité entre les groupes et effectif des groupes...

Le Conseil d'Administration de la Caravane MJC réuni en visioconférence a estimé que les conditions n'étaient pas réunies pour permettre l'accueil des adhérent.e.s et salarié.e.s en toute sécurité, ni pour programmer un report sur les mois de juin ou juillet des séances annulées. Aucun atelier ne reprendra donc d'ici la fin de l'année scolaire.

Le Conseil d'Administration, constitué d'adhérent.e.s élus lors de l'Assemblée Générale, a réfléchi aux solutions permettant à la Caravane MJC d'assurer ses missions et préserver l'avenir. Nous proposons donc aux adhérents le choix entre une demande de remboursement

des séances annulées ou un geste d'engagement et de soutien solidaire envers la MJC pour l'aider dans cette période difficile.

En effet, la situation financière de la Caravane MJC était déjà préoccupante et délicate avant la situation liée au COVID-19. Dans ce contexte, la préoccupation principale des membres du Conseil d'Administration reste de sécuriser au maximum les finances de la MJC, préserver les emplois et de continuer de proposer des activités de qualité. A ce titre, les cotisations versées par les adhérent.e.s pour participer aux ateliers sont importantes pour notre activité dans son ensemble, afin de pouvoir maintenir les ateliers mais également les animations et actions proposées à toutes et tous (adhérent.e.s, jeunes, servonnais ...) tout au long de l'année par la Caravane MJC.

Vous avez donc la possibilité de choisir entre :

Le remboursement des séances non effectuées depuis le 14 mars 2020, basé sur le coût salarial des intervenants, sans les frais généraux.

Le renoncement au remboursement des séances en soutien et solidarité avec la MJC,

Nous vous remercions de nous faire connaître votre décision par mail à l'adresse suivante : [secretariat@caravanemjc.com](mailto:secretariat@caravanemjc.com) au plus tard le 30 juin 2020. Passé cette date et en l'absence de demande écrite de votre part, nous considérerons que vous renoncez à toute demande de remboursement.

Vous remerciant par avance pour votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, chers adhérent.e.s, l'expression de nos sentiments associatifs.

Pour le Conseil d'Administration de la MJC,  
Charlotte Bondu, Jean-Yves Lehuger